

Un règlement rhodésien juste et équitable? I beg your pardon

par Cranford Pratt

Le gouvernement canadien a dépeint en termes non équivoques le régime rhodésien lorsque, au sujet de la Rhodésie, de l'Afrique du Sud et des colonies portugaises, il déclare dans *Politique étrangère au service des Canadiens* que:

tous ont en commun le fait d'être gouvernés par une minorité blanche qui assoit sa prospérité et sa puissance sur l'exploitation des richesses du pays et de sa majorité noire. Tous d'ailleurs maintiennent que l'application du principe de l'égalité politique et raciale détruirait leur présent mode de vie et sont d'accord pour y résister jusqu'au bout.

Cette appréciation est sans aucun doute tout à fait juste. Il est donc certainement plus utile, dans le cadre d'un article publié dans cette revue, de passer rapidement de cette évaluation, généralement partagée, du caractère raciste et autoritaire du régime rhodésien à une discussion de la politique du Canada à l'égard du projet de règlement.

Perpétuer l'hégémonie

La minorité blanche de Rhodésie reconnaît depuis longtemps qu'une législature véritablement représentative proscrierait les lois discriminatoires qui protègent son haut niveau de vie et son statut de classe dirigeante. L'éveil de la conscience politique des Africains leur a fait découvrir la même réalité. A la fin des années 1950, plusieurs hommes politiques rhodésiens blancs de grande valeur ont compris qu'il fallait réorienter complètement les politiques rhodésiennes si on voulait éviter que le ressentiment des Africains ne prenne, non sans raison, des proportions extrêmement graves. Garfield Todd, premier ministre rhodésien de 1956 à 1958 et sir

Edgar Whitehead, son successeur de 1958 à 1962, ont tenté de modestes réformes. Leurs efforts échouèrent: les rapports de force entre les races étaient ancrés trop profondément, les changements qu'il fallait apporter causeraient trop de bouleversements et, de toute façon, la minorité européenne paraissait capable de défier l'opinion africaine sans grand risque. L'électorat se composant presque entièrement de Blancs, Todd et Whitehead furent facilement évincés.

Le Front rhodésien prit alors le pouvoir avec à sa tête des hommes non seulement voués entièrement à perpétuer l'hégémonie européenne mais aussi indignés de ce que la Rhodésie soit encore une colonie britannique soumise, en matière constitutionnelle, au Parlement de Londres. A partir de 1962, ils se sont donc préoccupés de rendre la Rhodésie indépendante tout en restant sous le contrôle de la minorité européenne. Ils ne pouvaient légalement atteindre cet objectif qu'en parvenant à convaincre la Grande-Bretagne d'abandonner l'un des premiers principes de sa politique coloniale, à savoir que l'indépendance n'est accordée qu'après l'avènement du gouvernement par la majorité.

Les premières négociations

La Grande-Bretagne était, au début des années 1960 prête à abandonner ce principe dans le cas de la Rhodésie. Elle a d'abord tenté de négocier un règlement constitutionnel avec les chefs européens et africains. Lorsque Ian Smith est devenu premier ministre en 1963, il s'est opposé à la participation des chefs africains aux entretiens. A cela, sir Alec Douglas-Home mettait une condition: le gouvernement britannique devait être assuré que le peuple rhodésien dans son ensemble acceptait les conditions dans lesquelles on voulait lui accorder l'indépendance.

Au cours des négociations qui ont suivi, sir Alec et plus tard, Harold Wilson, cherchèrent à obtenir du gouvernement de M. Smith, en échange d'une indépendance rhodésienne immédiate, des garanties que le nouveau pays s'acheminerait progres-



M. Cranford Pratt est professeur de science politique à l'Université de Toronto. Il s'est beaucoup intéressé aux questions politiques africaines et il termine actuellement un livre sur la Tanzanie. M. Pratt a été conseiller auprès de l'Agence canadienne de développement international, auprès de la Fondation Ford et du Gouvernement de la Tanzanie. Cet article n'engage que son auteur.